

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 13ème législature

politique de l'environnement Question écrite n° 12998

## Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les actions mises en place dans son ministère en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

### Texte de la réponse

Les mesures concrètes prises par le ministère des affaires étrangères et européennes afin de respecter la préservation de l'environnement sont les suivantes : 1. Le ministère des affaires étrangères et européennes a passé un marché unique pour la fourniture de papier à toute l'administration centrale : ce papier est entièrement recyclable. En application de la circulaire du 5 avril 2005 portant sur les moyens à mettre en oeuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts, le ministère des affaires étrangères et européennes adhérera à l'action pilote, menée par la direction générale de la modernisation de l'État, et concrétisée par l'entrée en vigueur en 2008 d'un marché unique interministériel sur l'achat de papier éco-responsable. Le papier issu des déchiqueteuses suit le traitement de recyclage de la ville de Paris. En outre, le ministère des affaires étrangères et européennes utilise pour son service d'imprimerie des encres végétales, donc sans solvants minéraux. 2. Un dispositif de collecte des cartouches d'encre et de toner des imprimantes et des photocopieurs a été mis en place depuis déjà plusieurs années dans les services de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères et européennes. Près de 50 % des 11 000 cartouches d'encre et de toner consommées chaque année par les imprimantes des agents du ministère sont récupérées dans des containers dédiés, disposés dans tous les sites de l'administration centrale. Sur simple appel de chacun des services intérieurs de ces sites, une entreprise spécialisée en effectue, sur la base d'une périodicité mensuelle, la collecte, à titre gratuit. Cette entreprise, qui recommercialise ensuite ces cartouches après traitement et reconditionnement, verse à la mission pour l'action sociale du ministère un montant de 900 euros en 2006. 3. Chauffage des locaux - Dans un souci d'économie d'énergie, le ministère des affaires étrangères et européennes privilégie les systèmes de chauffage collectif relié à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Aucun des immeubles en France n'est chauffé actuellement par convecteur électrique. Le projet de regroupement des services parisiens, sur trois sites au lieu de onze, favorisera les économies liées au fonctionnement, dont la consommation d'énergie. 4. Matériels informatiques - L'intégralité des matériels informatiques et de communication frappés d'obsolescence dans l'ensemble du ministère des affaires étrangères et européennes est remise à la société Triade (l'une de ses filiales Veolia). L'une des activités de cette entreprise est le traitement des déchets, notamment ceux issus de la filière informatique.

### Données clés

Auteur: M. Michel Zumkeller

Circonscription: Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 12998 Rubrique : Environnement  $\textbf{Version web:} \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE12998}$ 

Ministère interrogé : Affaires européennes Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2007, page 7915 **Réponse publiée le :** 5 février 2008, page 969